

Statut de l'alerte  
Bulletin n°

**Terminée**  
DSI\_2022\_014\_GRI\_SO2

### Observations :

Dans le secteur de la Vallée du Tir, de fortes concentrations en dioxyde de soufre d'origine industrielle sont mesurées depuis 8h15.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO<sub>2</sub> par m<sup>3</sup> d'air en moyenne sur une heure – [µg/m<sup>3</sup>]) a été dépassé à 8h45 avec une valeur de 440.5 µg/m<sup>3</sup>.

Mise à jour à 10h30 : le dépassement de seuil s'est terminé à 9h30 avec une valeur à 206.1 µg/m<sup>3</sup>.

Mise à jour à 12h00 : des concentrations moyennes à fortes ont de nouveau été mesurées à la Vallée du Tir à partir de 10h45. Un second dépassement du seuil d'information est actuellement mesuré, depuis 11h30, avec une valeur à 300.2 µg/m<sup>3</sup>.

Mise à jour à 13h15 : les concentrations en dioxyde de soufre sont revenues à des valeurs faibles à partir de 12h15. Le second dépassement de seuil sur la Vallée du Tir s'est terminé à 12h30 avec une valeur à 230 µg/m<sup>3</sup>.

### Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles à forts de secteurs nord-est à est/nord-est observés entre 2h et 6h ce matin, se sont orientés ouest-nord-ouest à ouest à partir de 7h00.

Ces conditions de vent d'ouest-nord-ouest favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo est alimentée avec du fioul TBTS+ depuis lundi 23 mai à 8h23.

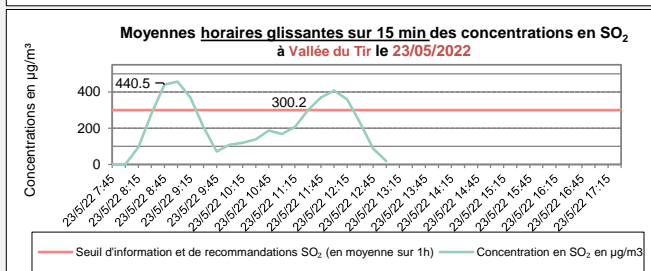
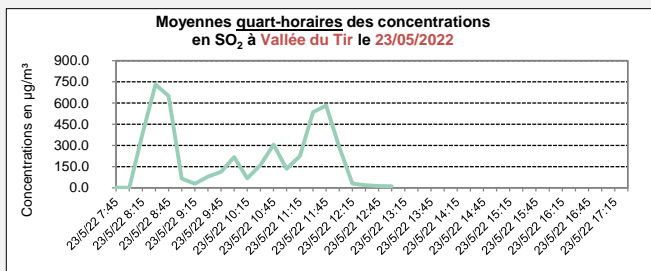
Mise à jour à 10h30 : des vents majoritairement de secteurs nord-nord-ouest à nord-ouest sont observés depuis 9h00. Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le sud de la Vallée du Tir et la Vallée des Colons.

Compte tenu des conditions de vents, d'autre(s) dépassement(s) de seuil sont possible(s) sur la Vallée du Tir au cours de la journée du 23 mai.

Mise à jour à 12h00 : des vents soutenus de secteurs nord-ouest à ouest-nord-ouest sont observés depuis 10h45. Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers la Vallée du Tir.

Mise à jour à 13h15 : les vents forts à très forts majoritairement de secteurs ouest-nord-ouest à ouest-sud-ouest sont observés depuis 12h00. Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers la Vallée du Tir et Montravel.

<b>Zones concernées</b>	Montravel - quartier situé à l'est de Doniambo
<b>Polluant</b>	Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )
<b>Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement</b>	> 440.5 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 7h45 à 08h45 > 300.2 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 10h30 à 11h30
<b>Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement</b>	> 206.1 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 8h30 à 9h30 > 230 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 11h30 à 12h30
<b>Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)</b>	2
<b>Maximum horaire (concentration - heure)</b>	456 µg/m <sup>3</sup> en moyenne de 8h00 à 9h00
<b>Moyenne journalière</b>	/



Le seuil d'information et recommandation pour le SO<sub>2</sub> est de 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

### Recommandations en cas de dépassement de seuil d'information :

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

### Le SO<sub>2</sub> en bref :

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure